



SYNTHESE séminaire du 26 mars 2009

Rédigée par Antoine ZAMORA

Séminaire organisé par la Comité national d'Action sociale qui a eu lieu dans les locaux de la Caisse nationale des Allocations familiales.

Intervenants :

- M. Joël DESSAINT, Agent comptable CNAMTS
- Mme. Georgina HILL, Conseiller social – Ambassade de Grande-Bretagne
- M. Andreas KEHRBACH, Ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales à Berlin
- M. Michel EMERY, Responsable de la Mission gestion des risques – CNAF
- M. Jean-Paul GIACOBBI, Responsable de la Mission contrôle au Ministère des Affaires sociales
- M. Nicolas PORTE, Responsable du Secrétariat technique fraude – CRAMIF

Ouverture par M. Christian ROLLET, Président du CNAS et du CIAS (ICSW)

Animateur de la journée M. Pierre ALVISET, Vice-président du CNAS, Trésorier d'ICSW Europe

Conclusion par M. Philippe STECK, Directeur chargé des Relations internationales à la CNAF

La fraude devient un problème et une préoccupation partagée par toutes les institutions depuis l'entrée dans le XXIème siècle, ce qui peut se traduire comme une perte de civisme et qui accompagne une montée de la violence dans de nombreux pays.

Jusqu'alors ce phénomène restait connu des seuls acteurs locaux, les faits étaient parfois étouffés et encore souvent sujet « tabou » pour les gestionnaires.

Au Royaume-Uni :

1998 : le ministre chargé du paiement des retraites, des aides aux familles et aux chômeurs réagit face à la fraude qui s'avère multiforme, elle peut être :

- Interne
- Organisée au niveau individuel ou en groupe
- Développée grâce à l'informatique

Des stratégies de lutte sont alors adoptées, qui font l'objet des « livre vert » et «livre blanc », et qui concernent :

- Une politique de communication
- Une politique d'enquête sur le terrain
- Des actions coordonnées avec les polices
- Un N° d'appel téléphonique dédié
- L'idée selon laquelle la lutte contre la fraude doit être l'affaire de chacun
- Contribution des médias qui communiquent sur les cas de fraude détectés
- Mise en œuvre de niveaux de sanctions adaptés

Les résultats de cette politique sont significatifs :

Ainsi, en 2001, la lutte contre la fraude a permis d'économiser 1,2 milliard de Livres, et en 2008, l'impact financier s'élève à 0,8 milliard de Livres.

La Grande Bretagne utilise les procédés de détection de mensonge pour lutter plus efficacement contre ce nouveau « fléau ».

En Allemagne :

La prise de conscience de la gravité de la fraude découle des dérapages des dépenses sociales, notamment en ce qui concerne l'assurance *chômage*, pour laquelle les dépenses sont passées d'une prévision de 14 Milliards d'€, à une dépense de 26 Milliards d'€.

L'Etat a commencé à communiquer sur le comportement parasite des fraudeurs, qu'il estime à 20% des chômeurs indemnisés.

La stratégie de lutte contre le phénomène de fraude repose sur un dispositif complet :

- Présence au domicile obligatoire pour améliorer le contrôle du chômeur
- Les contrôles à domicile sont plus fréquents
- Croisement des données sociales et fiscales
- Constitution d'un corps de contrôle composés de 6600 douaniers
- Contrôle des situations bancaires
- Lutte contre le travail illégal, l'impact financier de ces pratiques frauduleuses atteint 17% du PIB, soit 350 MD d'€, et concernerait plus de 100 000 emplois non déclarés.

Un renforcement du dispositif est en cours, il prévoit :

- Déploiement d'une carte à puce pour l'identification des employés du secteur du bâtiment
- Une déclaration obligatoire à l'embauche
- Une tasc force pour faciliter la détection des situations illégales

En France :

L'assurance maladie présente sa politique de lutte contre la fraude, les fautes et les abus.

Depuis 2005, une prise de conscience a amené la CNAMTS à créer une direction dédiée à la lutte contre la fraude; elle est constituée de médecins, pharmaciens, statisticiens et juristes.

Ce nouveau département de la Caisse Nationale a conçu des actions spécifiques de contrôle et de prévention.

Les actions sont réalisées par les organismes de base (CPAM) mais pilotées par le niveau national, avec des contrôles ciblés par processus.

La certification des comptes par la Cour des comptes, comporte une évaluation des risques, et de leur couverture par le contrôle interne.

En 2008, l'évaluation de la lutte contre la fraude révèle :

- ✓ Un impact financier de 132 Millions d'€
- ✓ 230 condamnations pénales
- ✓ 200 condamnations civiles
- ✓ 520 pénalités

Avec pour origine :

- Les cliniques pour 37 millions d'€
- Les défauts d'accords préalables pour 13 millions d'€
- Les médicaments pour 0,2 million d'€
- La chirurgie esthétique pour 11 millions d'€
- Les transports pour 0,5 million d'€
- Actions locales tous secteurs confondus pour 61 millions d'€

La CNAMTS participe avec les autres pays européens à la mise en commun des informations sur les données et les pratiques médicales.

La lutte contre la fraude menée par la CNAF (M. EMERY) :

La prise de conscience et la mise en œuvre d'une stratégie coordonnée relèvent des années 2006/2007.

En 2007, le constat est le suivant : 6314 cas de fraudes représentent 58,3 millions d'€, soit 0,1% du montant des prestations versées.

La nature des prestations versées par les CAF, génère une typologie spécifique des fraudeurs pour la *branche famille*. En effet, par essence, les allocataires qui perçoivent des allocations « sous conditions de ressources » ou des minimas sociaux, appartiennent aux classes sociales modestes, et le plus souvent très modestes, voire pauvres. Et les fraudeurs sont souvent les plus pauvres !

La fraude serait la résultante d'une omission de déclaration de ressources pour 62%, et de fausse déclaration à l'isolement pour 24% ; les faux et usages de faux concernent 9% des cas détectés et, les escroqueries représentent 5% du total.

La stratégie adoptée par la CNAF repose sur :

- La généralisation et la multiplication des échanges de données informatisées, avec intégration automatique de ces données dans le système informationnel des CAF. Ces informations proviennent des services des impôts, de l'ASSEDIC, des bailleurs, de l'assurance maladie.
- La multiplication des contrôles de diverses natures : sur place, sur pièces, sur les procédures.
- A l'étude, et en expérimentation, l'utilisation de logiciels d'intelligence artificielle pour détecter à partir de profils typés, les situations contradictoires.

Les résultats de 2008 :

Plus de 8000 cas de fraudes ont été détectés, et 92% des jugements ont été favorables aux CAF.

En outre, la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS), prévoit pour les CAF, de nouveaux moyens d'agir :

- Possibilité d'évaluer le train de vie des allocataires bénéficiaires de certaines prestations
- Développement de la communication sur le sujet de la fraude
- Coordination des actions
- Echanges avec les états voisins
- Contrôle des ressources perçues à l'étranger
- Récupération fongible
- Possibilité d'avoir recours à la force exécutoire de la contrainte
- Ouverture d'un marché public pour l'achat de logiciel de datamining
- Evaluation scientifique de la fraude

- Amélioration du dispositif de sanction
- Révision de la procédure des remises de dettes

L'action de la Direction de la Sécurité Sociale:

La Direction de la Sécurité Sociale évoque la mise en place d'une commission internationale ayant pour vocation d'analyser les comportements frauduleux détectés dans le cadre du versement des prestations qui facilitent la mobilité des citoyens.

Elle fait également état d'accords bilatéraux ayant pour objectifs la mise en œuvre de dispositifs de lutte contre la fraude, ciblant notamment les populations transfrontalières susceptibles de percevoir deux fois le même type de prestation de la part de deux états différents.

Une étude a révélé la grande diversité des droits et des possibilités de frauder d'un état à l'autre : les législations et les conditions d'éligibilité sont différentes de part et d'autre des frontières et offrent de larges possibilités de « tricherie ».

Pour l'avenir il est envisagé qu'un corps de contrôle puisse répondre aux demandes d'enquêtes émanant des organismes sociaux des pays voisins.

A la CRAMIF (M. PORTE):

La CRAMIF met en exergue la nécessité de développer la coordination des acteurs locaux.

L'idée est qu'il faudrait aboutir à la création d'un répertoire national, et d'obtenir la possibilité de croiser les fichiers des différentes entités, cela dans le respect des exigences de la CNIL.

La création du fichier central des fraudes avérées (TRAFIC) prouve qu'il faut être créatif dans le domaine.

En conclusion :

Il est globalement constaté que la fraude est universellement pratiquée, par :

- Les pauvres
- Les chômeurs, les femmes seules
- Les malades
- Les professionnels de santé
- Les employeurs

➤ Les bailleurs

Ce comportement volontaire porte préjudice à la collectivité ; les sommes concernées par la fraude sont proches de 0,1% à 0,2% des sommes versées.

Les actions coordonnées pour lutter contre la fraude sont récentes et concernent toutes les organisations sociales dans tous les pays.

Il est constaté que ces dernières années, les médias ont adopté une posture différente vis-à-vis de la détection des fraudes, ils soutiennent les actions menées dans le cadre de cette lutte.

Les politiques laxistes en la matière ne sont plus de mise.

Les différences que l'on peut relever dans la démarche des différents pays portent sur les points suivants :

- Le Royaume Uni se distingue par l'ouverture d'une ligne téléphonique dédiée à la dénonciation des abus dont la population aurait connaissance.
- Ce même pays procède à des campagnes de communication à portée moralisatrice pour les comportements des citoyens.
- Tandis qu'en France, la communication sur le thème n'est pas encore portée par les médias radio et TV.
- En France il n'y a pas d'incitation à la dénonciation instrumentalisée par l'existence d'une ligne téléphonique dédiée, mais les dénonciations qui parviennent dans les organismes sont exploitées comme cibles de contrôle.

Les évolutions qui apparaissent nécessaires pour l'avenir, portent sur :

- Développement de la communication sur le thème de l'échange des « savoir-faire » et du « faire-savoir ».
- Développement de la communication préventive « grand public » à titre d'avertissement sur les risques encourus en cas de fraude.
- Elargissement du périmètre des échanges d'information au niveau local, entre services, organismes, régimes, au niveau national.
- Développement des actions au niveau international pour démanteler des réseaux ou des comportements abusifs, mis en œuvre par ceux qui exploitent la mobilité, et les différences des systèmes sociaux.